

	ALERTE Pollution atmosphérique	Date : 17/06/2026
		Heure : 15h00 « Posture du COD » Néant
OBJET	POLLUTION ATMOSPHERIQUE A L'OZONE (O3) PROCEDURE « INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS »	
Nature de l'événement	RISQUE SANITAIRE	

EXPEDITEUR

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles des Hauts-de-Seine
Téléphone : 01 40 97 20 00 / 06.80.36.04.94
Courriels : pref-defense-protection-civile@hauts-de-seine.gouv.fr

	Services	Pour action	Pour information
Préfecture 92	PREF 92 - BSS		X
	PREF 92 - CORPS PREFECTORAL		X
	PREF 92 - PRESSE		X
	PREF 92 - SIDPC 92	X	
	PREF 92 - SIDSIC et Standard		X
	PREF 92 - RENFORT COD		X
	PREF 92 - BUREAU DE LA LOGISTIQUE		X

Santé / secours	BSPP		X
	ARS		X
	SAMU 92		X

AASC	CRF		X
	PCPS		X
	ORDRE DE MALTE		X

Services de police	CRS NORD IDF		X
	CRS OUEST IDF		X
	DTSP		X
	PREFECTURE DE POLICE - DOPC		X
	SDPJ 92		X

Renseignement	SDDR		X
	DDSI		X

Opérateurs réseau téléphonique	BOUYGUES TELECOM		X
	FREE		X
	ORANGE		X
	SFR		X

Opérateurs réseau d'eau	SIAPP		X
	SMSEVESC		X
	SERVICE DES EAUX ET FONTAINES		X
	EAUX DE PARIS		X
	SEVESC		X

	LYONNAISE DES EAUX		X
	SUEZ EAU FRANCE - SITE DU MONT-		X
	SEDIF		X
	VFOLIA		X
	SENEO		X

Réseau de transport maritime	VNF		X
	PORTS DE PARIS		X

Dépôts pétroliers	SOGEPP		X
	CCMP		X
	TOTAL		X
	TRAPIL		X

Réseau de transport routier	COFIROUTE		X
	CONSEIL DEPARTEMENTAL		X
	TRANSDEV		X
	DIRIF		X
	SANEF		X

Réseau de transport et distribution gaz	GRT GAZ		X
	GRDF		X

Etablissements publics territoriaux	VALLEE SUD - GRAND PARIS		X
	GRAND PARIS SEINE OUEST		X

Services de prévision	AIRPARIF		X
	SPC		X
	METEO FRANCE		X

Association des maires du département	AMD		X
--	-----	--	---

Travail et emploi	CMA		X
	CCI		X
	DRIETS - UD92		X

Logement	DRIHL - UD92		X
-----------------	--------------	--	---

Finance	DDFIP		X
Education nationale	DSDEN		X
Tribunal judiciaire	Tribunal judiciaire		X
Environnement, aménagement, transport	DRIEAT		X
Préfecture de région	PRIF		X
Zone de défense	PREFECTURE DE POLICE - COZ		X
	PREF POLICE - CABINET		X
Centre commerciaux	QWARTZ Centre Commercial		X
	SO OUEST Centre commercial		X
Réseau de transport et distribution d'électricité	RTE		X
	ENEDIS		X
Centre des monuments nationaux (CMN)	Centre des monuments nationaux (CMN)		X
Domaine de Saint-Cloud	Domaine de Saint-Cloud		X
STAP	STAP		X
Force armée	DMD		X
Collectivités	Communes du département	X	
Réseau de transport ferré	RATP		X
	IDF MOBILITE		X
	SNCF		X
Protection des populations	DDPP		X

Agriculture et forêt	DRAAF		X
-----------------------------	-------	--	---

La Défense	AUDE		X
	PARIS LA DEFENSE		X
	PLD ARENA		X
	QPARK		X
	WESTFIELD – 4 TEMPS		X
	CNIT		X

OBJET :

Episode de pollution à l'ozone (O3) - Déclenchement de la procédure d'informations et de recommandations pour la journée du 18/06/2026

REF :

Arrêté interpréfectoral NR 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution.

ANNEXE :

Annexe 1: Carte contournement de l'agglomération francilienne

TEXTE :

Selon les données transmises par AIRPARIF, le seuil de pollution atmosphérique à l'ozone (O3) qui déclenche la mise en œuvre des mesures de la procédure d'information et de recommandation est susceptible d'être atteint le **18/06/2026**.

Pour l'ozone, le seuil du niveau d'information de 180µg/m3 pendant 1h devrait être dépassé en Ile-de-France demain.

Niveau maximum prévu le matin sur les stations de fond de la région Île de France compris entre 160 et **190 µg/m³**.

En conséquence et afin de réduire l'émission de polluants dans l'atmosphère le Préfet de Police, Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris recommande les mesures suivantes :

Décide pour la journée du 18/06/2026 de la mise en œuvre des mesures réglementaires suivantes :

- **Utiliser les moyens de transport les moins polluants : Vélo, transport en commun, covoiturage.**
- **Réduction de la vitesse maximale autorisée des véhicules sur certaines voies. La vitesse des véhicules à moteur sur l'ensemble de la région Ile-de-France est limitée :**
 - à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
 - à 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110km/h ;
 - à 70 km/h sur les portions d'autoroutes, de voies rapides normalement limitées à 90km/h ainsi que sur les routes nationales et départementales normalement limitées à 80km/h ou 90 km/h ;
- **Réduire les émissions polluantes des acteurs économiques**
- **Suspendre le brûlage de déchets verts.**
- **Maitriser les consommations énergétiques liées à la climatisation.**
- **Différer les déplacements. Contourner l'agglomération par la rocade francilienne pour les PL en transit dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes.**

Recommandations sanitaires de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France

(<https://www.iledefrance.ars.sante.fr>) :

Populations vulnérables: femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants, cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Pour les populations vulnérables et sensibles :

- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant ;
- évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- évitez les activités physiques et sportives intenses* (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues

Pour la population générale :

- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- les activités physiques et sportives intenses* (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.

**Activité physique et intense : activité qui oblige à respirer par la bouche*

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA).

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur les sites internet du ministère chargé de la santé ou de l'ARS.

ANNEXE

Contournement de l'agglomération francilienne en cas d'épisode de pollution

